

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2018

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Yannick HOFFNER, Thomas MELLE, Gaston GYSS, Marie-Christine MARCHAL-HERBERT

Absents excusés : Stéphanie VANESON, Pascal FRANTZ, Alain KRYS, Martine MARCHAL donne procuration à Mme Rose-Marie FALQUE

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le PADD du PLUi :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'EPCI
- Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- Peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Considérant que les orientations générales du PADD, telles qu'elles sont à ce jour proposées, se déclinent en 3 orientations comme suit :

- Etre un territoire plus attractif
- Etre un territoire plus dynamique
- Etre un territoire plus agréable à vivre,

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLUi.

ADHESION A LA SPL "GESTION LOCALE"

Distinction est faite entre les missions obligatoires du centre de gestion et les missions facultatives. Ces missions facultatives seront désormais gérées par la SPL « Gestion Locale ».

Les collectivités doivent devenir actionnaire en fonction du nombre d'habitant. Pour Azerailles l'adhésion à la SPL (achat d'une action) s'élève à 100 €. Elle ouvre droit à une représentation d'un titulaire et d'un suppléant.

Madame Le Maire, propose l'adhésion de la commune à la SPL et la souscription d'une action. Le conseil accepte à l'unanimité.

Mme Rose-Marie FALQUE est désignée comme représentant titulaire.

M. Yann KREMER est désigné comme représentant suppléant.

POSE D'UN REGULATEUR POUR CHAUDIERE DE L'EGLISE

La nouvelle chaudière de l'église et son système de convection sont très bruyants. Pour réduire ces nuisances sonores il est possible d'ajouter au système un modulateur permettant de ralentir la convection pendant les offices ou les manifestations.

L'entreprise Vagner qui a installé la chaudière présente un devis d'un montant de 6673.70 € H.T., soit 8008.44 € TTC pour la pose de ce modulateur.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TELETHON : DON A HANDISPORT LUNEVILLE

Le 8 décembre Handisport Lunéville organise un circuit avec un passage à Azerailles. Le conseil décide d'accorder à cette occasion une subvention de 100€

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME MAGRON

Le contrat de Madame MAGRON a été reconduit le 20 octobre 2018, à raison de 12 heures par semaine. Au vu des heures complémentaires effectuées pour l'entretien du Foyer, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation de 2H par semaine soit 14 heures, à compter du 1^{er} janvier 2019.

REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION POUR PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES

Le conseil décide de prendre en charge les frais de déplacement de Mme Le Maire ainsi que la nuitée d'hôtel à l'occasion de congrès des maires des 20 et 21 novembre 2018, soit 346.60 €.

EMPRUNT TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Pour couvrir les coûts des travaux de requalification de la traversée du village, première tranche, il est nécessaire de procéder à un emprunt.

5 organismes bancaires ont été consultés pour des montants de 600 000 € sur 20 ans et 600 000 € sur 25 ans.

Sur les 5 offres présentées la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel avec des taux de

1,44 % sur 20 ans pour 600.000 €

1,65 % sur 25 ans pour 600.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à cette demande .

COUPES DE BOIS HIVER 2019-2020

Monsieur Yann KREMER, adjoint à la forêt, présente le programme de coupes de l'hiver 2019-2020, proposé par l'ONF, qui concerne parcelles 27, 2, 4 et 8 dans la forêt d'Azerailles.

Les volumes attendus sont de 780 m³ avec 600 stères en façonnage. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le programme présenté.

Par ailleurs, en raison de la canicule de l'été 2018, 55 hêtres et chênes, en parcelle At et Jt sont en dépérissement et doivent être coupés rapidement.

Le Conseil Municipal, accepte l'offre de Benoit LECOMTE comme suit :

Abattage, façonnage : 10 € HT le m³

Débardage : 10 € HT le m³

Cablage des bordures : 85 € HT de l'heure

Et achat du bois d'industrie au prix de 13 € HT le m³.

ACHAT D'EXTINCTEURS

Suite à la visite de DESAUTEL, il est proposé d'acheter des extincteurs en complément de protection ou de remplacer des extincteurs de plus de 10 ans ainsi que de la signalisation.

Le devis s'élève à 1431,20 € HT. Une aide financière de Groupama sera sollicitée.

Le conseil accepte à l'unanimité

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Il est nécessaire d'ouvrir un crédit au chapitre 011 dépenses générales pour honorer les factures de fin 2018.

IL est donc proposé

D'ouvrir une recette supplémentaire de

- 26000 € à l'article remboursement de frais de personnel

De réduire en section de fonctionnement de

- 10000 € l'article 6745 subvention à personnes privées
- 11000 € l'article 61532 entretien éclairage public. (Le paiement de la prestation sera différé à début 2019)

Fin de séance